

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202506-DE

S2LOW

MAIRIE ST FRAMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **six-mars**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-06 / OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Vote les subventions suivantes pour l'année 2025 :

COOPERATIVE SCOLAIRE (Dotation/élève : 76 élèves *24.00 €)	1 824.00 €
AJSF FOOTBALL	1 000.00 €
AJSF FOOTBALL Section Féminines	600.00 €
FOOT LOISIRS VETERANS	100.00 €
COMITE DES FETES	1 000.00 €
COMITE JUMELAGE	1 000.00 €
APEL ECOLE PUBLIQUE	600.00 €
ANIMATION JEUNESSE FRAMBALDEENNE	600.00 €
ACTIVITES CREATIVES SCRAPBOOKING	200.00 €
ACTIVITES CREATIVES ART FLORAL	200.00 €
ZIGOUIGOU ET COMPAGNIE	100.00 €
RETRAITE SPORTIVE	900.00 €
ADMR	2 650.00 €
TOTAL	10 774.00 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202507-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-07/ **OBJET** : CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS ANNEE 2025 APPLICABLES AU 01/04/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2025 qui se présentent ainsi :

CONCESSION	
Concession 15 ans	60.00 €
Concession 30 ans	115.00 €
Concession 50 ans	170.00 €

COLOMBARIUM	
Case (dépôt 4 urnes)	683.00 €
Concession 15 ans	60.00 €
Concession 30 ans	115.00 €

CAVURNE	
Cavurne (dépôt 4 urnes)	347 €
Concession 15 ans	60 €
Concession 30 ans	115 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202508-BF

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-08 / OBJET : SERVICE D'ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Suite à la présentation du compte administratif 2024 M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, Monsieur Le Maire propose de passer au vote de celui-ci et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe,
Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2024						
Résultats reportés		1 799.73 €	- €	33 407.12 €	- €	35 206.85 €
Opérations de l'exercice	46 654.74 €	46 192.91 €	11 528.91 €	24 089.93 €	58 183.65 €	70 282.84 €
TOTAUX	46 654.74 €	47 992.64 €	11 528.91 €	57 497.05 €	58 183.65 €	105 489.69 €
Résultats de clôture	- €	1 337.90 €	- €	45 968.14 €	- €	47 306.04 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	1 337.90 €	- €	45 968.14 €	- €	47 306.04 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 337.90 €	- €	45 968.14 €	- €	47 306.04 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD



Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202509-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-09 / **OBJET : BUDGET ANNEXE (SERVICE ASSAINISSEMENT) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL.**

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du service d'eau potable et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare :

- **APPROUVER** le compte de gestion du service d'assainissement émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIER
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIER**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202510-BF

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **10**

Membres qui ont pris part à la délibération : **11**

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **six-mars**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-10 / OBJET : RESIDENCE DES PRES FLEURIS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Suite à la présentation du compte administratif 2024 M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, Monsieur Le Maire propose de passer au vote de celui-ci et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe, **Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRES FLEURIS 2024						
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	32 037.67 €	32 025.00 €	30 138.00 €	30 138.00 €	62 175.67 €	62 163.00 €
TOTAUX	32 037.67 €	32 025.00 €	30 138.00 €	30 138.00 €	62 175.67 €	62 163.00 €
Résultats de clôture	12.67 €	- €	- €	- €	12.67 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	12.67 €	- €	- €	- €	12.67 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- €	- €	12.67 €	- €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD



Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-11 / OBJET : BUDGET ANNEXE (LOTISSEMENT LES PRES FLEURIS) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du service d'eau potable et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare :**

- **APPROUVER** le compte de gestion du Lotissement Les Prés Fleuris émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202512-BF

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **six-mars**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-12 / OBJET : LOTISSEMENT LE VERGER : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Suite à la présentation du compte administratif 2024 M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, Monsieur Le Maire propose de passer au vote de celui-ci et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe,
Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE VERGER 2024						
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	278 177.09 €	278 177.09 €	275 696.24 €	275 696.24 €	553 873.33 €	553 873.33 €
TOTAUX	278 177.09 €	278 177.09 €	275 696.24 €	275 696.24 €	553 873.33 €	553 873.33 €
Résultats de clôture	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- €	- €	- €	- €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD



Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202513-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESSE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-13 / OBJET : BUDGET ANNEXE (LOTISSEMENT LE VERGER) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du service d'eau potable et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare :**

- **APPROUVER** le compte de gestion du Lotissement Le Verger émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **six-mars**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUDEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUDEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-14 / OBJET : : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° / VOTE, ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTIONS	Résultat à la Clôture de 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2024
SERVICE ASSAINISSEMENT				
Investissement	33 407.12 €		12 561.02 €	45 968.14 €
Fonctionnement	1 799.73 €	- €	461.83 €	1 337.90 €
TOTAL	35 206.85 €	- €	12 099.19 €	47 306.04 €

SECTIONS	Résultat à la Clôture de 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2024
RESIDENCE PRES FLEURIS				
Investissement	- €		- €	- €
Fonctionnement	- €	- €	12.67 €	12.67 €
TOTAL	- €	- €	12.67 €	12.67 €

SECTIONS	Résultat à la cloture de 2023	Part affectée à l'Investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2024
LOTISSEMENT LE VERGER				
Investissement	- €		- €	- €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

2° / DÉCIDE l'affectation des résultats au B.P. 2025 ainsi qu'il suit :

SERVICE ASSAINISSEMENT			
Excédent Investissement	45 968.14 €	Report Excédent INV. R 001	45 968.14 €
Excédent Fonctionnement	1 337.90 €	Report Excédent FONCT. R 002	1 337.90 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

RESIDENCE PRES FLEURIS			
Déficit Fonctionnement	-12.67 €	Report Déficit FONCT. D 001	-12.67 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD



Le Maire
T. MOUTEL



Date affichage :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202514-DE



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **10**

Membres qui ont pris part à la délibération : **12**

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-15 / OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 du service d'assainissement se présentant ainsi :

B.P. 2025	INVESTISSEMENT (Vote chapitre avec opération)	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	71 058.07 €	51 837.90 €
RECETTES	71 058.07 €	51 837.90 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL



Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202515-BF



Date affichage :

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESSE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-16 / OBJET : RESIDENCE DES PRES FLEURIS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Résidence des Prés fleuris se présentant ainsi :

B.P. 2025	INVESTISSEMENT (Vote formel sur les chapitres «Opération d'équipement»)	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	113 237.34 €	71 636.34 €
RECETTES	113 237.34 €	71 636.34 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL

Date affichage :



Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202516-BF

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-17 / OBJET : LOTISSEMENT « LE VERGER » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 du lotissement « Le Verger » se présentant ainsi :

B.P. 2025	INVESTISSEMENT (Vote formel sur les chapitres «Opération d'équipement»)	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	556 392.48 €	280 701.24 €
RECETTES	556 392.48 €	280 701.24 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL

Date affichage :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202517-BF



Mairie St Fraimbault de Prieres
53300 St Fraimbault de Prieres

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202518-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES -- SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESSE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-18 / OBJET : ATTRIBUTION POUR LA MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE MAYENNE OMBRIERES DU PARKING DE LA COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES EN VUE DE LA REALISATION DE 5 AUVENTS PHOTOVOLTAIQUES.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 30 Janvier 2025.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrière sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site de la Salle des fêtes situé sur une parcelle cadastrale peut accueillir 3 auvents photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 20.90 m x 8.80 m
- Ombrière 2 : 32.50 m x 7.10 m
- Ombrière 3 : 37.10 m x 15.90 m

La puissance installée est de 214 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 960 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Salle des fêtes Saint-Fraimbault-de-Prières	Saint-Fraimbault-de-Prières (53300)	OC 1457 et 1758	960 m ²	214 kWc

Le site du Stade situé sur une parcelle cadastrale peut accueillir 2 auvents photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 37.10 m x 7.10 m
- Ombrière 2 : 36 m x 37.10 m

La puissance installée est de 345 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 1550 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Stade Saint-Fraimbault-de-Prières	Saint-Fraimbault-de-Prières (53300)	OC 1712 et 1866	1550 m ²	345 kWc

Vu l'avis de publicité publié le 6 février 2025 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public

Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité,

Considérant que la société Mayenne Ombrières a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public

Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

Sur proposition du maire,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, décide d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage des Ombrières en vue de la réalisation de deux ombrières photovoltaïques. (Sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 105.2 €/MWh et que chacun des coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 15 000 €).

Article 2 :

Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

Article 3 :

Décide de retenir

Pour 3 auvents photovoltaïques sur le site de la Salle des fêtes de Saint-Fraimbault-de-Prières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 100 € HT/an sur 30 ans.

Pour 2 auvents photovoltaïques sur le site du Stade de Saint-Fraimbault-de-Prières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 200 € HT/an sur 30 ans.

Article 4 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...).

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL

Date affichage :



Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202518-DE

S'LO

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202519-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-19 / OBJET : DEROGATION AUX PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'inspection académique :

Depuis la rentrée scolaire 2018, les élèves scolarisés dans l'école publique de notre commune bénéficient d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le respect des dispositions de l'article D521-12 du code de l'éducation.

La portée de cette dérogation étant limitée à trois ans comme le prévoit l'alinéa III de l'article précité, il revient à l'inspection académique de renouveler cette décision en ayant pris préalablement soin de vérifier la position conjointe du conseil d'école et de notre commune.

Cette position s'apprécie d'ordinaire sous la forme d'un écrit du maire (évoquant possiblement la position partagée du conseil d'école) adressé à l'autorité académique accompagné ou non d'une délibération du conseil municipal. S'agissant de la position du conseil d'école, elle est validée par les résultats d'un vote en séance, transmis à l'autorité académique par la directrice ou le directeur, sous la forme d'une délibération.

Suite à la concertation entre la commune, la directrice du groupe scolaire et le conseil d'école « Henri Dès », le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir les dispositions dérogatoires au principe de la semaine de 4 jours et demi.

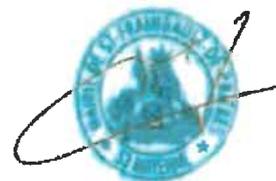
- Dit que l'organisation de la semaine scolaire sera organisée comme suit pour les trois prochaines années : 24 heures d'enseignement réparties sur 4 journées de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD

Le Maire
T. MOUTEL

Date affichage :



Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250306-202518-DE

S'LO

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 6 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
28 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le six-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, BLAS Jean-Michel, GERNOT Joël.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés : Mmes JANVIER Maggy, FIRMESSE Mélanie, M. QUÉGUINEUR Anthony.

Mme Janvier a donné pouvoir à Mme Paradis.
M. Quéguineur a donné pouvoir à M. Lelièvre.

Secrétaire de séance : Mme Dalibard Lucie.

2025-20 / OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : SALLES, ECOLE, FOYER DES JEUNES / MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO).

Suite à la réalisation en 2024 des audits énergétiques des bâtiments communaux (salles communales, école, foyer des jeunes),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient l'offre de l'entreprise ACORE Ingénierie (53810 CHANGE) pour un montant de 9 630 € HT. Ses missions seront les suivantes :

- Evaluation existant selon audits et relevés complémentaires
- Réalisation d'études pour évaluer la réalisation fonctionnelle et technique
- Rédaction d'un rapport Amo

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L.DALIBARD



Le Maire
T. MOUTEL

Date affichage :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 053-215302167-20250306-202520-DE

SLOW

